

Communiqué de presse

Vers un renforcement de la prévention et de la gestion des espèces exotiques envahissantes dans l'océan Indien

- Mamoudzou, Mayotte, 25 janvier 2012 -

Du 23 au 26 janvier 2012, soixante experts et acteurs sont réunis à Mayotte, à l'invitation du Comité français de l'UICN (Union internationale pour la conservation de la nature), pour répondre à l'enjeu des espèces exotiques envahissantes. Durant quatre jours, ces participants provenant de Mayotte, de La Réunion et de pays voisins (Madagascar, Comores, Seychelles, Maurice), ainsi que de tout l'outre-mer (Antilles françaises, Nouvelle-Calédonie, Polynésie française...) échangent et confrontent leurs expériences sur ce sujet majeur pour la conservation de la biodiversité.

Les espèces exotiques envahissantes sont reconnues comme l'une des principales causes de l'érosion de la biodiversité à l'échelle mondiale, en particulier dans les îles. Elles engendrent des dégâts écologiques importants, pouvant s'accompagner d'impacts négatifs pour les activités économiques et la santé humaine. Les collectivités françaises d'outre-mer sont particulièrement concernées : 49 des 100 espèces considérées comme les plus envahissantes au monde y sont déjà présentes.

Les îles du sud-ouest de l'océan Indien ne sont pas épargnées. De nombreuses espèces introduites par l'homme, volontairement ou accidentellement, représentent aujourd'hui une menace pour la flore et la faune indigènes. On recense ainsi plus de 70 plantes introduites envahissantes à Mayotte, au moins 16 aux Comores, 100 à Madagascar et plus de 190 à La Réunion. Parmi celles-ci figurent la vigne marronne ou l'arbuste lantana, dont l'expansion menace les milieux naturels. Parmi les animaux, l'escargot achatine s'attaque aux cultures vivrières, tandis que les rats et les mainates exercent une forte pression sur plusieurs espèces d'oiseaux indigènes. Face à ces menaces, des actions de lutte sont engagées, comme celle menée contre la fougère aquatique salvinia, dont l'envahissement menaçait une retenue collinaire d'eau douce à Mayotte, et qui s'est soldée au bout de 6 mois par le contrôle réussi de la plante.

Dans un contexte mondial marqué par la multiplication des déplacements et des échanges commerciaux, et par l'attrait grandissant pour des plantes et des animaux exotiques, le risque de voir arriver de nouvelles espèces envahissantes est permanent. Face à la menace des invasions biologiques, la coopération régionale est un enjeu déterminant : la circulation, l'échange et la mutualisation des informations permettent une prévention plus efficace, une détection plus rapide et l'amélioration des méthodes de lutte.

C'est pour répondre au défi des invasions biologiques que soixante experts et acteurs sont réunis à Mayotte pendant quatre jours, pour échanger et mettre en commun leurs compétences. Ils se penchent tout particulièrement sur les thèmes de la biosécurité, des stratégies locales de lutte, de la coopération régionale et des liens entre activités agricoles et espèces envahissantes. Leur objectif est d'identifier des priorités d'action et d'élaborer des recommandations pour renforcer la sensibilisation, la prévention et la gestion des espèces exotiques envahissantes. L'atelier permettra également de définir les bases d'un futur réseau de coopération régionale « Océan Indien » sur les invasions biologiques.

Organisé par le Comité français de l'UICN, cet atelier a été conçu en collaboration avec la DEAL (Direction de l'environnement, de l'aménagement et du logement) de Mayotte et le Conseil général de Mayotte, et en partenariat avec le Conseil régional de La Réunion. Il bénéficie de l'appui technique de la DEAL de La Réunion et du Conservatoire botanique national de Mascarin.

Comité français de l'UICN :

Florian Kirchner
Chargé de programme Espèces
Tel. +33 6 89 29 72 89 ; florian.kirchner@uicn.fr

Yohann Soubeyran
Chargé de mission Espèces envahissantes en outre-mer
Tel. +33 6 42 17 78 38 ; yohann.soubeyran@uicn.fr

DEAL de Mayotte :

Benjamin Espérance, Responsable du Service environnement
et prévention des risques. Tel. 02 69 61 12 54 ;
benjamin.esperance@developpement-durable.gouv.fr

Conseil général de Mayotte :

Léonard Durasnel, Chef du Service patrimoine naturel
Tel. 06 39 69 53 46 ; leonard.durasnel@cg976.fr

Cet atelier est co-organisé avec :



Il bénéficie du soutien de :

